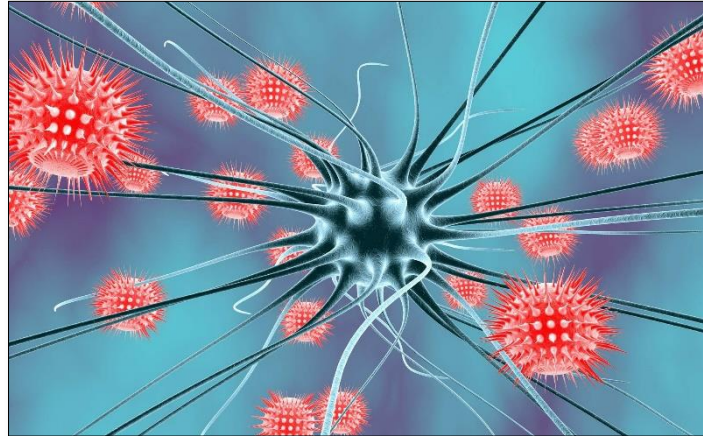




COVID-19 :

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APRES CRISE



Conformément à la décision du Président de la Fédération algérienne de football, le groupe de travail mis en place pour examiner et prendre en charge les difficultés nées de la pandémie de COVID-19, notamment les problèmes juridiques, réglementaires, financiers et autres organisationnels, une première réunion a été tenue le mardi 14 avril 2020 (entre 13h00 et 17h30 en vidéoconférence) sous la présidence de M. Khireddine ZETCHI et en présence de :

- **Membres du Bureau fédéral** : M.M. Abdallah GUEDDAH, Amar BAHLOUL, Larbi OUMAMAR et Hakim MEDANE.
- **Représentants de la Ligue de football professionnel (LFP)** : MM. Abdelkrim MEDAOUAR (Président) et Mourad BOUSSAFEUR (Secrétaire général).
- **Juristes** : Maîtres Abdou BELKHARROUBI et Kamel MESBAH.
- **Représentant de la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF)** : M. Rafik GUERZA.
- **Représentants de la FAF** : MM. Mohamed SAAD (Secrétaire général) et Aboud SALAH-BEY (Directeur de la communication).
- **Absent excusé** : Maître Youcef HAMOUDA

Les points abordés et inscrits à l'ordre du jour sont :

- Les contrats arrivant à expiration à la fin de la saison 2019/2020 et les nouveaux contrats déjà signés pour le début de la saison 2020/2021 ;
- Les contrats qui ne peuvent pas être exécutés comme les parties l'avaient initialement prévu en raison du Covid-19 ;
- Le timing approprié des périodes d'enregistrement (communément appelées « période de transferts »).

Après un débat riche et des échanges fructueux, et conformément aux recommandations de la FIFA et à l'esprit des orientations émises, il a été décidé de ce qui suit :

1. Concernant les contrats arrivant à expiration à la fin de la saison en cours et les nouveaux contrats déjà signés pour le début de la saison prochaine :

- Vu que le COVID-19 est reconnu par la FIFA comme étant un cas de force majeure ;
- Vu la loi 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, complétée et modifiée ;
- Vu le décret exécutif n°20-69 du 21 mars 2020 relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), notamment son article 6 ;
- Vu le décret exécutif n°20-70 du 24 mars 2020 fixant les mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), notamment ses articles 15 et 16 ;

Décision :

- Que le prochain Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) entérinera la suspension de la relation de travail entre les joueurs / entraîneurs / membres des staffs techniques et leurs clubs employeurs respectifs, en raison de la cessation de toute activité footballistique due à un cas de force majeure qu'est la pandémie de COVID-19.
- Que, pour préserver l'intégrité de la compétition et les intérêts des clubs, les contrats des joueurs demeurent valables jusqu'à la fin de l'actuelle saison 2019-2020, quelle que soit la mention datée ou non (fin de saison) sur lesdits contrats ;

Pour rappel, le nombre de joueurs en fin de contrat et concernés par cette décision est de 200, dont 105 pour la Ligue 1 professionnelle et 95 pour la Ligue 2. Les joueurs en prêts sont au nombre de 9 (5 en Ligue 1 et 4 en Ligue 2).

2. Les contrats qui ne peuvent pas être exécutés comme les parties l'avaient initialement prévu en raison du Covid-19 :

- Vu l'absence de convention collective liant les clubs employeurs et leurs employés (joueurs, entraîneurs, membres de staffs, ...) ;
- Vu l'absence d'un partenaire social (syndicat des footballeurs professionnels) ;
- Vu l'absence, dans certains cas, d'un règlement intérieur au sein des clubs employeurs ;

Décision :

La Fédération algérienne de football (FAF) privilégie l'approche à l'amiable, comme le suggère la FIFA, et invite les parties prenantes, à savoir tous les clubs (employeurs) et les joueurs – entraîneurs (employés) à collaborer et négocier pour trouver un accord écrit (dont une copie sera remise aux instances du football) relatif aux conditions de travail applicables pour la période au cours de laquelle les compétitions sont suspendues, et ce en préservant les intérêts des deux parties.

Les négociations sont menées sous l'égide de la Ligue de football professionnelle (LFP).

3. Le timing approprié des périodes d'enregistrement (communément appelées « période de transferts ») :

Décision :

Etant donné les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et l'absence de visibilité sur la période de déconfinement, dont la décision de levée relève des pouvoirs publics et des autorités sanitaires de l'Etat algérien, la période d'enregistrement sera adaptée aux dates de fin de l'actuelle saison (2019-2020) et le début de la prochaine saison (2020-2021), dans le respect de la durée de la limite maximale (à savoir 16 semaines) prévue par la réglementation.

La FAF est donc autorisée à modifier les dates de la saison et de la période d'enregistrement – directement dans TMS et en la notifiant à la FIFA.

Il est entendu que la période d'enregistrement peut aller au-delà du début de la nouvelle saison (2020-2021) dans les limites de la durée maximale (à savoir 16 semaines) prévue par la réglementation.

S'agissant du volet relatif à la reprise de la compétition, le groupe de travail a estimé qu'il était prématuré de s'y prononcer en l'absence de visibilité sur le début de la période de déconfinement et le retour graduel à une vie normale.

Toutefois, il a été décidé de charger la Ligue de football professionnel (LFP) de mettre en place une **commission**, à laquelle se joindront la Direction technique nationale (DTN) et la Commission médicale fédérale de la FAF, pour étudier la meilleure possibilité d'établir un scénario de reprise de la compétition.

Par ailleurs, M. Abdallah GUEDDAH, Président de la Commission des finances, a informé que l'opération de solidarité avec le peuple algérien a pris fin ce jour, mardi 14 avril 2020, et que le montant global mobilisé sera annoncé par le Président de la FAF.

Avant de lever la séance, M. Khireddine ZETCHI a tenu à remercier tous les membres présents à cette réunion pour la qualité et la pertinence de leurs interventions, comme il a exprimé sa gratitude à l'adresse de la famille du football, à savoir la LFP, les clubs professionnels de Ligue 1, et toutes les Ligues pour leur forte mobilisation qui se poursuivra jusqu'à ce que cette crise sanitaire soit dépassée.